Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 28 Rabiaa II 1444
23 Novembre 2022

N° 139

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2068**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2072**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2076**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2077**
Avis aux créanciers..... **2081**
Convocations
Sociétés anonymes **2083**
Autres sociétés **2086**
Divers
Avis au public..... **2087**
Rectificatifs **2087**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

CYTEKIA

Société anonyme

Au capital social de 20.000 DT

Non résidente et totalement exportatrice

Siège social : Rue Sincérité sur la Route de La Marsa, GP9, Ain Zaghouane, 2045 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1728223N

Montant de l'augmentation du capital social : quatre cent mille Dinars Tunisiens (400.000 DT), au nominal sans prime d'émission et par conversion de créances.

Objet social : Programmation informatique.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 octobre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 10 novembre 2022 sous le numéro AC031512022.

Nombre d'actions à souscrire : quarante mille (40.000) actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Valeur nominale des actions à émettre : un nominal de dix Dinars Tunisiens (10 DT), sans prime d'émission.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Néant.

Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2022R02739SANB2

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302

du code des sociétés commerciales (CSC)

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN GAFSA - S.A

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

- Raison sociale : CLINIQUE EL AMEN GAFSA

- Forme juridique : Société Anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital social : 4.690.500,000 Dinars

- Objet social : Polyclinique

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 17 Novembre 2022, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 17 Novembre 2022, sous le n°22505205 quittance n°8111 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le N°AC171572022 en date du 21 novembre 2022.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration et rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2022, décide :

- D'augmenter le capital social de deux millions et dix Dinars (2 000 010 Dinars) pour le porter de quatre millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dinars (4 690 500 Dt) à six millions six cent quatre-vingt-dix mille et cinq cent dix dinars (6 690 510 Dinars), et ce, par la création de soixante-six mille six cent soixante-sept (66 667) actions nouvelles d'un nominal de Trente (30) DT dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription de soixante-six mille six cent soixante-sept (66 667) actions nouvelles d'un nominal de Trente (30DT) chacune au nouvel actionnaire la société «SICAR AMEN».

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer les droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital et approuve le rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression des droits préférentiels de souscription.

- Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire limite le délai de souscription à 25 jours à compter de la publication au JORT de la décision d'augmentation du capital, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire M. Montassar BOUDHINA, titulaire de la carte d'identité nationale N°06251136 émise le 25 février 2022 à Tunis ou toute autre personne mandatée, tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire la déclaration de souscription et de versement, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank AGENCE MOHAMED V sous le n° TN 59 07 807 0081340605946 49.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2022R02789SANB2

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

SOCIETE Clinique EL AMEN Mutuelleville - S.A

Identifiant Unique : 0341832F

RC : B127241997

- Raison Sociale : CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE

- Forme Juridique : Société Anonyme

- Siège Social : 20 Rue Aziza Othmana, Mutuelleville 1082 Tunis

- Capital Social : 8 156 720,000 Dinars

- Objet social : Polyclinique

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 17 Novembre 2022, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau Tunis, en date du 17 Novembre 2022, sous le n°22505206 quittance n°8112 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises quittance N°AC011552022 en date du 18 Novembre 2022.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Extraordinaire du17 Novembre 2022, décide :

- D'approuver sans réserve aucune le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à L'augmentation du capital ci-après :

- D'augmenter le capital social de cinq million quatre-vingt-dix-huit mille et soixante dinars (5 098 060 Dt) pour le porter de huit millions cent cinquante-six mille sept cent vingt dinars (8 156 720,000 Dt) à treize millions deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt dinars (13 254 780,000 Dt), et ce, par la création de quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-douze (92 692) actions nouvelles d'un nominal de cinquante cinq (55) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer partiellement les droits préférentiels de souscription et de réserver la souscription de soixante-douze mille sept cent vingt-huit (72 728) actions nouvelles d'un nominal de cinquante-cinq (55DT) chacune au nouvel actionnaire la Société « SICAR AMEN». A cet effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression partielle des droits préférentiels de souscription.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription de dix-neuf mille neuf cent soixante-quatre (19 964) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de La CLINIQUE EL AMEN MUTUELLE VILLE. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 7 actions nouvelle pour 52 actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire limite le délai de souscription à 25 jours à compter de la publication au JORT de la décision d'augmentation du capital, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les Actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de 25 jours susmentionné. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire M. Montassar BOUDHINA, titulaire de la carte d'identité nationale N° 06251136 émise le 25 février 2022 à Tunis ou toute autre personne mandatée tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire la déclaration de souscription et de versement, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank AGENCE MOHAMED V sous le n° TN 59 07 807 0081340605935 82.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2022R02790SANB2

Notice

Augmentation de capital

Société CHAABANE ET CIE

SA au capital de 25 000 000 Dinars

84 rue 8600 La Charguia I - 2035 Tunis

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 0003948K

La société a pour objet : les travaux publics et extraction des produits de carrières et son transport.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 22 septembre 2022 il a été décidé d'augmenter le capital de 25 000 000 dinars à 27 000 000 dinars et ce par la création de 200 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 2000 000 dinars et ce par l'incorporation du compte courant actionnaire de monsieur Nouri Chaabane avec suppression du droit préférentiel de souscription pour les autres actionnaires au profit de ce dernier.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 10 octobre 2022 sous le numéro AC011312022.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2022X01451SANB2

Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia"

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue El Qods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2022 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis en date du 9/11/2022 récépissé M090660 n°22704988 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°2022132757 le 16/11/2022 il a été décidé :

La démission des membres du conseil d'administration suivants :

- Dalila Bader en sa qualité d'administrateur et aussi président de conseil d'administration;

BH Assurances prise en la personne de son représentant légal;

- Assurances STAR prise en la personne de son représentant légal;

- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles CTAMA prise en la personne de son représentant légal;

- AMI Assurances prise en la personne de son représentant légal;

Mutuelle assurances de l'enseignement MAE prise en la personne de son représentant légal;

- Tunisian Saudi Bank prise en la personne de son représentant légal;

- La Société islamique d'assurance en Jordanie prise en la personne de son représentant légal;

- Ahmed Trabelsi ;

- Radhouane Zouari.

La nomination des nouveaux membres du conseil d'administration suivant :

- Wifack International Bank
- Mohamed Mallous
- Mohamed Hédi Ben Ayed
- Mohamed Saidane
- Abdellatif Hamrouni
- Thameur Chagour
- Khaled Smache.

2022402852SANB2

Extrait du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue EL Qods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2022 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis en date du 9/11/2022 récépissé M090653 n°22704986 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°2022132757 le 16/11/2022 il a été décidé :

- Modification de l'article 8 des statuts.

2022402853SANB2

Nomination de deux Commissaires aux comptes

Société Chimique ALKIMIA

S.A. au capital de 19 472 530 DT

Siège : 11 Rue des Lilas 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0001716L

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2022, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - Tunis le 3 octobre 2022, sous le numéro 22805776, quittance n°81824, il a été décidé, à l'unanimité de nommer les cabinets :

- GS AUDIT & ADVISORY et

- AUDITING, ADVISORY ASSISTANCE & ACCOUNTING «4A»,

En tant que Co-commissaires aux comptes pour une durée de trois ans à partir de 2022.

Une copie dudit procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises (GC-TUNIS) le 12 octobre 2022 sous le n°76.

2022402873SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE HALWANI

Société SARL du capital 5.000.000 dt

Siège social : 84 Avenue de la République la Goulette 2060 Tunis

MF : 1389474S

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2022, enregistré à la recette des finances de la Goulette le

21/02/2017 sous le n°19666, quittance n°M7701080, dont un exemplaire a été déposé au centre national de registre des Entreprises le 7/10/2022 sous le n°202295567 il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de M Dawser Ksouri en tant gérant de la société.

2022R02740SRLB2

Cessation et liquidation définitive

STE HAMANA COMMERCE

MF : 1564044 DAM000

Suivant PV de cessation du 22 mars 2022 et enregistré à la recette des finances BIR EL KASSAA du 16 novembre 2022 sous n°22501579 et quittance de paiement n°m047524 du 16 novembre 2022 et une copie de PV déposée au Registre national des sociétés sous n°2022132514 du 16 novembre 2022 les associés de LA STE HAMANA COMMERCE décide la cessation définitive de la société.

2022R02757SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un Fonds de commerce enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 15/11/2022 sous le n°22203867 et quittance n°82036, Monsieur Hssen Hadj Hsin a vendu à Madame Houda Ben Nasser la Totalité du Fonds de Commerce constitué en un «Tailleur et vente des Tissus» situé à l'Avenue Habib Bourguiba Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi elles seront annulées.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 18/11/2022.

2022T01260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 27/5/2022, et enregistré à la recette des finances Fouchana le 27/5/2022, sous le numéro n°22202355 suivant quittance n°M050254.

Madame Najet Mnasri a vendu à la STE M H EL YASMINE COMPANY encours de constitution représentée par son gérant monsieur Hamouda Tarhouni le fonds de commerce sis à l'Avenue de la Liberté Immeuble E3 El Mhamdia 1145 qui est destiné à l'industrie boulangerie.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 19/11/2022.

2022T01261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/11/2022, enregistré à la Recette des Finances de la Goulette en date du 14/11/2022, Quittance n°M140154, Enregistrement n°22208143, Mr Mondher Ben Abdelwahab Ben Said Ezhili, a vendu à Mr. Amine Ben Ali Ben Maiiz, tout le fonds de commerce situé au Centre commercial Taieb Mhiri El Aouina destiné pour la vente des volailles et dérivés, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 50.000dt, 000.

Toutes les oppositions seront acceptées entre les mains de Mr Amine Ben Ali Maiiz sis au 19 Rue el Andalous Ariana, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au journal Officiel.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 20/11/2022.

2022T01263FCCC2

Vente de parts indivises du fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 02/11/2019 enregistré à la recette des finances Beni Khiar le 7/11/2019 sous le numéro 39042 quittance numéro 19201684.

Marwen, Imen et Mounir Ben Ahmed Chtioui vendent à leurs mère Soumia Belhirch leurs parts indivises du fonds de commerce exploité dans le local situé à l'avenue Habib Bourguiba Beni Khiar dans l'activité café de première catégorie sous le nom commercial «café ons» sous le matricule unique 0451458Q.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce acheté dans un délai de 20 jours à la date de la publication de cette vente au j.o.r.t

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Quotidien» le jeudi le 10/11/2022 page 23.

2022R02741FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré à la recette des finances de Médenine le 02/11/2022 sous numéro d'enregistrement 22203786 reçu M098364. Sassia Bent Nasr Elfelmi a vendu à Ezzedine Ben Mouhamed Ben Salem et Hakim Ben Mabrouk Elghouil le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité comme "Buvette", située à la route de Benguerdene à Médenine sud.

La déposition des éventuelles oppositions se fera entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans vingt jours à partir de cette notification au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk mardi le 15/11/2022.

2022R02748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 10/10/2022, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 12/10/2022 sous n°22202328 quitus M108481 Monsieur Amar Khatali Titulaire de la carte d'identité nationale n°03591183 a vendu à Monsieur Slimen Abed Elkrim, titulaire de la carte d'identité Nationale n°08644109 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la rue Djerba Zarzis. Connu par le non commercial «FIRST CUP».

Les oppositions sont à faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local, dans un délai de 20 jours de la date de l'apparition de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 12 novembre 2022 au journal le Quotidien.

2022R02749FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 26/10/2022 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès (605) quittance n°64691, enregistrement n°22207159, Hsen Salmi sis à cité Elmoumardhine Mtorech Gabés, a cédé la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Abou Kacem Elchabie Cité Elmanara Gabès exploité Croissanterie à Adel et Rabi3 Salmi sis à Mtorech Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT à l'adresse du fonds de commerce désignée auparavant.

Cette annonce a été publiée au journal "Elchourouk" 5/11/2022.

2022R02751FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 10/01/2022 enregistré à la recette des Finances de Gafsa le 13/01/2022 sous quittance M001332, n° d'enregistrement 22200245, Mme Najet Ben Amor a cédé à Mbarka Sanouchi et Rachdia Yahya. La totalité du fonds de commerce sis à cité des douanes Zarroug Gafsa. Exploité entant que salon de thé (THE VINTAGE).

Les oppositions seront reçues auprès du maître Saad Kamel, rue Kilani Elmetoui - Gafsa et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de vente au JORT.

Cet avis est paru au journal le Quotidien du 19/01/2022.

2022R02752FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 26/10/2022 sous n°22203919 quittance n°M073804, Monsieur Massoud Ben Daali, titulaire de la CIN n°09147070 et demeurant à Elmay Djerba, a vendu la totalité du fonds de Commerce lui appartenant, destiné au commerce du matériel des cafés et restaurants dans le local sis au 118 rue la liberté El May Djerba, appartenant à Monsieur Touhami Loulizi, avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Monsieur Achref Loulizi titulaire de la CIN n°09127312 et demeurant à Elmay Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acheteur au local d'exploitation du fonds dans les 20 jours de la parution de cet extrait au J.O.R.T.

Cet extrait a été publié aux journaux Echourouk du 4/11/2022 P 29 et Le Quotidien du 4/11/2022 p23.

2022R02753FCCC2

Cession d'un fonds de commerce commercial

Suite au contrat sous-seing privé daté du 5/8/2022, et enregistré à la recette des finances de Médenine en date 19/9/2022 n° d'enregistrement 22203143, reçu n°M086431 Mr Dhifallah Taoufik titulaire de la CIN n°05797490 du 6/12/2005 a cédé à Mr Abbassi Samir titulaire de la CIN n°05768684 du 11/8/1997 l'ensemble d'un fonds de commerce sis au quartier Mars Médenine sud Médenine destiné en un café.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds situé au quartier Mars Médenine sud Médenine.

Cette annonce a été publiée le 15 novembre 2022 au journal le Quotidien.

2022R02754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocate maître Hela Jaloul, matricule fiscal n°1226736/T demeurant à la rue Mohamed Ali Zitoni Gafsa signé auprés de la municipalité de Gafsa le 3/10/2022, enregistré à la recette des finances de Gafsa le 4/10/2022 quittance n°M032922.

Mr Moncef Ben Abdelaziz Ben Elmaki Hfidi a vendu à Mr Lotfi Ben Taher Ben Mohamed Mnassri la totalité du fonds de commerce «exercice du commerce» sis à la rue Palestine cité ennour Gafsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur Mr Moncef Ben Abdelaziz Ben Elmaki Hfidi, demeurant à cité EDWALI Gafsa et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 02/11/2022 n°11376 page 24.

2022R02755FCCC2

Contrat de cession à un actif commercial

Selon trois actes sous seing privé rédigé par l'avocate maître Hela Jaloul, matricule fiscal n°1226736/T demeurant à la rue Mohamed Ali Zitoni Gafsa le premier signé auprès de la municipalité de Gafsa le 19/11/2019, enregistré à la recette des finances de Gafsa le 17/10/2022 quittance n°M035880 dont Mr Elahwel Adel a cédé à Mr Elahwel Hafed le deuxième signé auprès de la municipalité de Gafsa le 22/11/2021, et le 23/11/2021 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 17/10/2022 dont Mm Agoune Sihame a cédé à Mr Elahwel Hafed le troisième signé auprès de la municipalité de Gafsa le 20/10/2021 et le 26/10/2021 et le 16/11/2021 et le 11/3/2022, enregistré à la recette des finances de Gafsa le 17/10/2022 quittance n°M035889 dont Mr Elahwel CharfEddine, Elahwel Fouad, Elahwel NajemEddine, Elahwel AlaEddine et Mm Souissi Souad et Mr Elahwel Jasser Elahwel Walaa ont cédé ensemble à Mr Elahwel Hafed la totalité du fonds de commerce «exercice du commerce» sis à Elgsar Gafsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Elahwel Hafed, demeurant à cité Mancher Elhalfaa Gsar Gafsa et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 02/11/2022 n°11376 page 12.

2022R02756FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat rédigé par Maître Helmi Ben Slimene Avocat à la cour, signé le 12/11/2022 enregistré à Nabeul le 14/11/2022 sous le numéro 22205032, Mme Fathia Bent Abdelkader Kadri, demeurant à cité sidi khlasse Mrezga Hammamet Nabeul a vendu pour Mme Ibtissem Bent Mohamed Soui'y demeurant au 116 Rue Moknine cité Riadh Sousse, la totalité du fonds de commerce exploité comme Cafétéria au 28 Avenue Deli Jazi Route Hammamet Nabeul.

Pour consulter le contrat et faire opposition dans le délai légal, veuillez contacter l'acheteur Ibtissem Bent Mohamed Soui'y demeurant au 116 Rue Moknine cité Riadh Sousse, pendant les horaires de travail.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 17/11/2022.

2022R02760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé, en date du 24/8/2022 enregistré à la recette des finances Dar Chabaane El Fehri, le 13/9/2022, sous le n°22201746, quittance n°M041205, Mr Mohamed Ben Ibrahim Ben El Bachir El Sahli, a vendu à Mme Rawdha Bent Amar Ben Saad El Wechtati, CIN n°07799264, le fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires sis à l'Av. Abou Hourayra El Majdoub, Dar Chabaane El Fehri Nabeul.

Toute opposition doit être faite dans le délai de vingt jours à partir de la publication au JORT, entre les mains du vendeur Mr Mohamed Ben Ibrahim Ben El Bachir El Sahli, sis à l'Av. El Jahed, Dar Chabaane El Fehri - Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/11/2022.

2022R02767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé le 02/6/2022 et enregistré à la recette des finances de Makthar le 13/6/2022 sous quittance n°012045 Mme Fadha Mbarki a vendu à Mr Abdehafid Louati la totalité du fonds de commerce orient café et restaurant situé au marché municipal Makthar.

Les oppositions devront être dans un délai de 20 jours à partir de cette annonces au jort et déposées à l'adresse du fonds.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/11/2022.

2022R02769FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 30/6/2022 et enregistré à Ksar Hellal le 30/6/2022 sous le numéro 22201156 reçu n°MO44214 Mer Kamel Jedda CIN n°06814318 a vendu à Mme Amira Rguaya CIN n°06848528 la totalité du fonds de commerce non immatriculé au RNE qui consiste au commerce de l'habillement situé au n°79 rue Farhat Hached Ksar Hellal. Les oppositions seront entre les mains de l'acheteur rue Kélibia Ksar Hellal cet avis est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 17/11/2022.

2022S01359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 13/10/2022 et enregistré à Moknine le 3/11/2022 sous le numéro 22202228 reçu n°M068415 Mme Hana Eloued CIN n°04085208 a vendu à Mr Ali Souii CIN n°06887983 la totalité du fonds de commerce non immatriculé au RNE qui consiste au commerce des parfums situé au n°41 rue de la République Moknine. Les oppositions seront entre les mains de l'acheteur rue de Tunis Moknine. Cet avis est publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien du 17/11/2022.

2022S01360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 4/11/2022, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 11/11/2022 sous N°22204216, quittance n°M092822, Mme Saïda Bent Néji FRIOUl, titulaire de la CIN n°02064609 a vendu et cédé à Mr Walid FATNASSI, titulaire de la CIN n°11911179, la totalité du fonds de commerce du local destiné en un Café de 1ère catégorie dénommé «Café Sfaxi» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Yahia Ibn Omar Kairouan.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat le maître Abdelkader Fatnassi à son bureau sis à Rue Soukaina Bent El Houssine Kairouan, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» le 16/11/2022.

2022S01362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 29/10/2022 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 9/11/2022 sous le n°22205104 quittance n° M0083530, Mme Wafa lahiyani demeurant à la route menzel chaker km 3 impasse Barnous Sfax, a cédé à Mr. Mohamed Ali Cheour demeurant à cité Bahri 3 rue 2235 n°9 Sfax la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à cité EL Habib délégation Sfax sud affecté à la commercialisation des produits d'hygiène.

Le prix a été déposé entre les mains de la vendeuse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse de la vendeuse sus indiquée dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 12/11/2022 p.28.

2022X01445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédiger par maître Ghassen Ben Ali Avocat à Sfax enregistré à la recette des finances Jelma Sidi Bouzid quittance M028750 daté le 4/10/2022 enregistrement 22201525, Mr Ayman Ben Ayed (CIN 08815487) a vendu à Mr Houssem Iddin Hezi (CIN 12640770) la totalité du fonds de commerce d'un pharmacie de nuit exploitée dans le local sis à la Rue Habib Bourguiba 9122 sabbela sidi Bouzid.

Les oppositions doivent être faites dans le local du fonds vendu.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 16/11/2022.

2022X01448FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Lassaad Foutrati enregistré à la recette des finances Nabeul le 29/9/2022, quittance n°M086903 enregistrement n°22204249, la société magasin ZED, MF : 0847329D a vendu à la société LA NATIONALE, MF 0637215A la totalité du fonds de commerce à l'exception du nom commercial consistant en un point de vente de prêt à porter, sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul. Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à la société les magasins ZEDD, route de Gremda km. 3.5 ceinture Bourguiba Sfax.

Cet avis a été publié au journal le temps du 18/11/2022.

2022X01452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé par les notaires Sami Salami et Moez Krichen le 02/10/2022 dessiné 149 un journal 79 enregistré à la recette des finances de Sfax, le 9/11/2022 numéro de quittance M061409, Monsieur Jamil Ben Hamda Ben Hadj Sadok Mkaouar a vendu la totalité du fonds de commerce de fournitures de mariage situé à la rue Menzel Shaker k 1.5 Sfax à ses filles Zaiyneb et Meriem.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Monsieur Jamil Mkaouar (son adresse : route Menzel Shaker k 1.5 Sfax) dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette vente est publiée au journal «Achourouk» le 19/11/2022.

2022X01453FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente sous seing privé conclu le 02/5/2019 et enregistré à la recette des finances Rue Habib Thameur Tunis le 7/5/2019 reçu n°M44330 enregistrement n°19201720, Mr Radhouane Bouzguenda, a vendu un fonds de commerce d'un local à usage de café première catégorie sis à 01 RUE EL HOUDAIIBIA TUNIS à la société ELEGANCE EXCELLENTE son Matricule fiscal : 0884064F.

Les oppositions doivent être adressées dans les 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au quotidien Echourouk le 12/11/2022.

2022402858FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à l'acte notarié rédigé le 7/11/2022 enregistré à la recette des finances de Tebourba le 14/11/2022 n° de quittance M045800 Monsieur Kamel Zalouni et Lotfi Zalouni et Sabeur Zalouni et Mohamed Ali Zalouni et Farid Zalouni et Achref Zalouni et Sihem Zalouni et Amira Zalouni ont fait donation à leur mère Salha Yahia la totalité de leurs parts dans le fonds de commerce sis au 3 lot Karima avenue hereiria cité sallama ezzahrouni à usage de café 1ère catégorie avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toute opposition devra être faite dans le délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT au 5 rue Ezouhour Tunis.

Cet article a été publié au journal le Quotidien le 19 novembre 2022.

2022402866FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente rédigé le 11-10-2022 et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 21/10/2022 sous le n°222007553 reçu n°133367 Mme Samia Smichet titulaire de la carte d'Identité nationale n°00795345 demeurante au 01 Rue Khaled Ebn Eloualid Aouina Tunis a vendu à la société le professionnel de distribution SARL inscrite au RNE sous le n°1656635G dont le siège social est sis à la rue Nabeul cité Taieb Elmhiri 2045 Aouina Tunis, le fonds de commerce sis au 01 Rue Khaled Ebn Eloualid Aouina Tunis dont l'objet est la vente des poissons.

Les oppositions seront reçues au domicile de la vendeuse sis au 01 rue Khaled Ibn Eloualid Aouina Tunis, dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux quotidiens "Essahafa et la Presse" le 19/11/2022.

2022402867FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Conformément à un contrat écrit en date du 01/10/2022 et enregistré auprès de receveur des finances H Thamer le 24 octobre 2022; sous numéro de quittance n°M068755 et le numéro de l'enregistrement 22303281 Mr. Chokri Herbik titulaire de la c.i.n n°07138500. Le gérant de la société la maison charki, a loué à Mr. Sallah eddine Toueti, titulaire de la cin n°07710399 un fonds de commerce en gérance libre destiné pour la vente des fruits secs et de conserves situé au 15 Rue Charles De Gaule Tunisie; à partir du 01 octobre 2022.

Les oppositions doivent être déposées à la même adresse sociale dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien le 22 novembre 2022.

2022T01259FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 12/10/2022 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 12/10/2022 quittance n°M070854 et enregistrement n°22303702 que Monsieur Hammadi Ben Mohamed Ben Youssef Souabni, titulaire de la carte d'identité nationale n°05016890, a loué à Monsieur Amin Ben Mohamed Ben Khlifa Jrad, titulaire de la CIN n°06158115 la totalité du fonds de commerce, sis à cité Essalam Ouled Amor Midoun Djerba et effectué pour l'activité de café de première catégorie.

Un avis de location est apparu aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du jeudi le 10/11/2022.

2022R02750FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 4/11/2022 enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 4/11/2022 quittance n°70745 enregistrement n°22303409 Mr Taoufik Gargouri a loué au profit de la société YANNI CREATION en cours de constitution représentée par la gérante Mme Chirine Hasnaoui tout le fonds de commerce sise à Tunis, 7 Rue MARTIN LUTHER KING en qualité de gérance libre.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT, ceci a été publié aux journaux la Presse et Echourouk le 18/11/2022.

2022402846FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à Cité el Mahrajen le 11/11/2022 sous le n°22306679 quittance n°M88878, Laila Aloui, gérante de la Société «COUP D'ŒIL» a loué à Olfa Dhaou, la fondatrice de la société «Immo Olfa & Co» en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce sis au n°2 avenue Chaanbi el Manzah1 pour un loyer mensuel de mille cinq cent dinars (1.500,000 D). Les oppositions doivent être adresse à maître Mounir Baccouche à Immeuble Narcisse, Appt 8/5 Rue du japon, Montplaisir, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 19/11/2022.

MF : 433953Z/A/P/000

2022402870FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution groupement agricole

Suite à l'assemblée générale constitutionnelle du 25/10/2022 il a été constitué un groupement el Najeh agricole biologique à EL HECHIA délégation Ouedhref du gouvernorat Gabès.

Président : Mustafa el Khaoui

Trésorerie : El Cherif Bel Mabrouk.

Objectif :

- Encadrement et sensibilisation des agriculteurs pour l'agriculture biologique

- Développement de la production biologique.

2022R02758APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive féminine dahmani.

Siège de l'association : la Maison des jeunes dahmani C.P 7170

Président de l'assemblée : Ahmed Weslati.

Les objectifs de l'Assemblée : Nous nous efforçons à diffuser la culture sportive du baseball, et softball, et football féminin, et nous fournissons des logements éducatifs pour cette catégorie.

Membres de l'association :

Ahmed Weslati : Président

Jihene Bessadek : Trésorière

Refka Hamdi : Membre

Rakia Yaakoubi : Trésorière assistante

Makrem Ben Sessi : secrétaire général

Aymen Akrmi : Vice-président

Amal Weslati : Responsable des relations

Chaima Weslati : Membre.

La compétence de l'assemblée : baseball et baseballL5, softball, et football féminine.

2022R02761APSF1

Syndicat des copropriétaires de la résidence CHOURA sis au lotissement

Corniche Hergla Sousse

«En vertu du PV de l'AGC de la résidence CHOURA, du 16 juillet 2022 enregistré à la recette des finances le 22 août 2022, sous le n°22804274, quittance M004630, le syndicat des copropriétaires de la résidence CHOURA est constitué, sis en lotissement Corniche Hergla Sousse.

L'AGC a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

- Mr Hammami Sofiene : Président du syndicat

- Mr Mouelhi Mahdi : Trésorier

Le syndicat des copropriétaires de la résidence CHOURA entame ses travaux officiellement le 16 juillet 2022».

2022R02762APSF1

Constitution d'une association

Nom : L'association de la femme tunisienne dans le domaine de l'énergie nucléaire (Tunisian Women in nuclear).

Adresse : 35 Rue el Khorj, cité la Santé Borj Louzir Cp 2073

Sujet : Association Scientifique

Constitution : le 17 juin 2020.

Objectifs :

- Contribuer au développement des compétences féminines dans les domaines des sciences et des technologies nucléaires,

- Contribuer à la promotion du statut des femmes dans le domaine de l'énergie nucléaire et à l'augmentation de la parité hommes - femmes,

- Contribuer à accroître la sensibilisation du public aux avantages des applications des technologies nucléaires.

- Contribuer à l'échange de connaissances et d'expériences entre les membres et la société civile dans le domaine des sciences et techniques nucléaires.

- Promouvoir l'unification des opportunités d'études et de recherche entre femmes et hommes dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Membres :

Présidente : Zaouak Amira

Vice présidente : Syrine Ben Nasr

Secrétaire Générale : Ahlem Noomen

Trésorier : Arafet Ammar.

2022R02764APSF1

Constitution du Syndicat des propriétaires du Complexe Immobilier Les Quatre Saisons

Il est situé à l'angle des approches Kairouan et Tayeb Mhiri, Bab Bahr Sfax

En vertu d'un procès-verbal issue d'une réunion constitutive daté du

4/11/2021, enregistré à la recette des finances d'Abu Al-Qasim Chebbi Sfax le 14/11/2022 sous le numéro 22804735 et quittance n° M129691 a été constitué le Syndicat des propriétaires du Complexe Immobilier Les Quatre Saisons situé à l'adresse sous mentionnée.

La comité est composée comme suit :

1- Mr. Anis Makhlouf, Président du Syndicat.

2- Mr. Burhan Ayadi, Trésorier.

3- Mr. Mohamed Fouad Fattoum, secrétaire général.

4- Mr. Hichem Guiza, trésorier adjoint.

2022X01444APSF1

Constitution d'une association

Nom : L'avenir de Regueb de la lutte féminine

Siège social : Quartier Ibn Khaldoun Regueb

Objectifs : Former et encadrer les jeunes

Spécialité : Lutte féminine

Document d'achèvement de la constitution de l'association

Sportive N°26 90 du commissariat régional de la jeunesse et de sports, Sidi Bouzid, le 15 novembre 2022.

Membres de l'association :

Présidente : Khadija Dalhoumi

Secrétaire générale : Chadia Hamdi

Trésorière : Zakia Dalhoumi.

2022X01449APSF1

Constitution d'un GDAP

Dénomination : Groupement de développement féminin dans le secteur de l'agriculture à Allamet El Machlouch-Om Ettamer Ouest.

Déclaration : délivrée sous le numéro 03 daté du 29 Août 2022.

Siège social : Allamet El Machlouch-Om Ettamer Ouest-Medenine.

Périmètre d'intervention : Om Ettamer Ouest - Médenine.

Président du conseil d'administration : Monjia Khedher.

Mission : Protection des ressources naturelles et encadrement des adhérentes.

2022X01450APSF1

Constitution d'une association

Nom : «Association culturelle espace créatif»

Siège : 5, Rue Ibn Khaldoun, Carthage Byrsa, 2016.

Buts :

- Travailler pour accompagner les artistes en début de carrière pour relever des défis artistiques, acquérir de l'expérience, et se poser de vraies questions pour retrouver leur spécificité artistique.

- Contribuer à créer un environnement social propice au dialogue entre artistes et à tisser des liens entre eux pour favoriser la création et la découverte artistique.

- Chercher à relier la scène artistique tunisienne émergente avec la communauté artistique internationale.

- Faciliter les échanges constructifs entre les artistes tunisiens à différentes étapes de leur carrière aux niveaux locaux et ainsi qu'international.

Membres :

Présidente : Kenza Zouari

Secrétaire générale : Selma Kosemtini

Trésorière : Aziza Gorgi.

2022402871APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Insaf Riahi

Avocate à la cour de cassation

2 bis rue Pierre de Coubertin, 1er étage, Bureau n°10 - 1000 Tunis

Matricule fiscal : 000/P/A/1018992Z

Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal SA inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F sise à son siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis élisant domicile au cabinet de son avocat poursuivant maître Insaf Riahi avocate à la cour de cassation, sis au 2 bis rue Pierre de Coubertin, 1er étage, bureau n°10-1000 Tunis.

Partie saisie : Moez Ben Khemaies Ben Mohamed Zardoum CIN n°05188767 élisant son domicile au bureau de son Avocat maître Kamel Machat avocat à la cour de cassation sis au 54 rue Echam Tunis son mandataire Mohamed Salah Ben Amor Gharbi, CIN n°00103846 élisant son domicile au bureau de son Avocat maître Kamel Machat avocat à la cour de cassation sis au 54 rue Echam Tunis, Etant, caution solidaire et hypothécaire de la société "La Compagnie d'installation et de Maintenance en Electromécanique" "CIM" S.A.R.L sise à son siège social au 16 avenue Habib Bourguiba La Manouba.

Description de l'immeuble : Une parcelle de terrain agricole représentant les 9642.5/88160 ièmes indivises du TF 68414 Ariana (distrait du titre foncier 110381) sis à Sidi Thabet prés des routes nationales n°7 et 8 gouvernorat de l'Ariana et dont la moitié nue et la moitié plantée d'agrumes actuellement en jouissance de Mohamed Salah Ben Amor Gharbi.

La mise à prix : Trois cent seize mille deux cent vingt trois dinars 638 millimes (316.223.638DT) à majorer des frais et débours qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 26 décembre 2022 à partir de 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier de charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de l'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix. Les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de l'Ariana.

2022T01262VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

MF : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Av. Mohamed V Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ La débitrice assignée de la saisie : La Société immobilière Tunisienne (IMMO - SA), société anonyme, au nom de son représentant juridique, son siège sis à Tunis à la Rue Youssef Rouissi - Résidence Elferdaous - Manar 2, inscrite au registre de commerce sous le numéro B113301996, faisant élection de domicile en l'étude de son avocat Me. Kamel Naceur Draouil, avocat à la cour de cassation, son étude sise au 4 Bis Rue du Mali - 5ème étage, appartement bureau numéro 4 - Le Belvédère 1002 Tunis (en sa qualité de débitrice hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est tout le bien immobilier objet du titre foncier numéro 46339 Ben Arous, dénommé «Abbes», situé à l'angle Ain Ghelel et la Rue de Tunis - Radès Meliene du gouvernorat de Ben Arous, qui est un terrain rectangulaire d'une superficie de 1030 m², sur lequel est bâti un immeuble de deux bloc B2 et B4, composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages supérieurs. Le sous-sol contient un parking dont la construction a avancé d'environ 70 % et peut contenir 20 voitures dans une superficie couverte d'environ 686 m², tandis que le rez-de-chaussée est composé de locaux commerciaux et 9 locaux tous vacants dont l'un a été exploité en tant que parking dont la superficie couverte est d'environ 750 m². Le premier étage se trouve au bloc B4, composé d'un premier appartement numéro B 4.1.1 d'une superficie de 95 m², faisant l'objet d'une promesse de vente, composée d'une entrée, un salon, deux chambres à coucher, une salle de bain et une cuisine. Le deuxième appartement numéro B 4.1.2d'une superficie de 93 m², composé d'un salon, deux chambres à coucher, une salle de bain et une cuisine, faisant l'objet d'une promesse de vente. Le troisième appartement numéro B 4.1.3 d'une superficie de 104 m², composé de deux chambres à coucher, un salon, une salle de bain, une cuisine et une entrée, faisant l'objet d'une promesse de vente. Le quatrième appartement numéro B 4.1.4 d'une superficie de 60 m², composé d'un salon, une chambre à coucher, une salle de bain et une cuisine, faisant l'objet d'une promesse de vente. Le Bloc B contient au premier étage un premier appartement numéro B 2.1.2 d'une superficie de 112 m², composé d'un salon, trois chambres à coucher, une salle de bain et une cuisine, faisant l'objet d'une promesse de vente. Le troisième appartement numéro B 2.1.1 d'une superficie de 116 m², composé d'un salon, trois chambres, une salle de bain et une cuisine équipée, faisant l'objet d'une promesse de vente. La superficie totale couverte des deux blocs de cet étage est d'environ 587 m². Au deuxième étage au bloc B4, se trouve un premier appartement numéro B 4.2.1, d'une superficie d'environ 96 m², composé d'un salon, de deux chambres à coucher, une cuisine équipée et une salle de bain, faisant l'objet d'une promesse de vente.

Le deuxième appartement numéro B 4.2.2, d'une superficie d'environ 90 m², composé d'un salon, de deux chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain, faisant l'objet d'une promesse de vente. Le troisième appartement numéro B 4.2.3, d'une superficie d'environ 100 m², composé d'un salon, de deux chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain, faisant l'objet d'une promesse de vente. Le quatrième appartement numéro B 4.2.4, d'une superficie trois appartements, le premier numéro B2.2.1, d'une superficie de 107 m², composé d'un salon, trois chambres à coucher et une salle de bain, faisant l'objet d'une promesse de vente. Le deuxième appartement numéro B2.2.2 d'une superficie de 105 m², composé d'un salon, trois chambres, une salle de bain et une cuisine équipée, faisant l'objet d'une promesse de vente. Le dernier appartement dont le propriétaire est inconnu (bénéficiaire de la promesse de vente). Toute la superficie bâtie de cet étage est d'environ 550 m². Le parterre du bien est en carreaux de parterre, le plafond est en béton armé, les murs sont en briques. Le bien est équipé de toutes les installations nécessaires, y compris l'eau potable et le courant électrique, en soulignant qu'il y a des fissures sur les murs extérieurs par manque d'entretien régulier de l'immeuble.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix total est évalué à quatre millions et quatre cent soixante treize mille et deux cent dinars (4 473 200 d 000) en plus des frais et des honoraires fixés.

6/ Date et lieu de l'enchère :

Le jeudi correspondant au vingt deux décembre deux mille vingt deux (22/12/2022) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022R02759VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le jeudi 22/12/2022 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente du bien Immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette Sousse.

Le débiteur saisi : La société Al-IMEN SARL, Matricule Fiscal 1254763E, Cité Laaouina Sousse (En sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

Madame Lamia bent Ali Chérif Ben Hammouda, demeurant rue ibn sinaa M'saken Est, CIN n°02993543.

Avocat poursuivant : Maître LAHMAR YOUSSEF, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 152792 SOUSSE composé de la parcelle 131 et d'une superficie privative de 71 m² avec les parties indivises y afférentes soit 169/20907 parts, situé à la résidence «NOURI» à sahloul -Sousse. Selon l'expertise, il s'agit d'un appartement S+2 N° D5-1 situé au 5ème étage de la résidence «NOURI» et composé d'un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un séchoir et un balcon.

L'appartement est équipé de la climatisation centrale, les portes et les fenêtres sont en aluminium, les portes de l'intérieur en bois le sol est marbré au salon et aux chambres et couvert en céramique à la salle d'eau et cuisine, les murs de la salle de bain et cuisine sont en faïence.

Mise à prix : Cent quatre vingt dix huit milles huit cent dinars (198.800.000 DT).

La visite : se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2022S01361VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 19/12/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication de l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

La partie poursuivante : Hassen Gammoudi, CIN n°02947082 son domicile élu est chez son Avocat, Maître Ben El Ghali Ines, demeurant à Sousse Rue Ibn El Jazzar Immeuble des Arcades, Bur M21.

Le débiteur : Nader Oueslati, CIN n°8446052 demeurant à rue Aboubaker Khaouarizmi, Kalaa Seghira, Gouvernorat de Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Ben El Ghali Ines, rue Ibn Eljazzar, immeuble des Arcades, Bur M21, Sousse, son Matricule Fiscal 1002572A/P/A/000.

L'immeuble mis en vente : Toutes les parts indivises (8746.111 parts/89960 parts) appartenant au débiteur, objet de la propriété dite «Ajmia 101» titre foncier n°15057 Sousse, parcelle n°904, située à Kalaa Seghira, Gouvernorat de Sousse, un terrain agricole planté d'arbres d'olives, de superficie de (8746.111 m²).

Mise à prix : (17.492D222) selon le rapport de l'expert de Mr Hosni Hakima.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale,

Observation : Pour plus de renseignement, consulter le bureau d'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

2022S01364VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Le poursuivant : Habib Ben Mohamed Machmoum, retraité, demeurant à la rue 3 août Monastir ayant élu comme avocat maître Ghaddab Chokri avocat à la cour de cassation rue 18 Janvier Monastir. M/F 460984 k.

2) La partie saisie : Said Ben Mohamed Gharbi, journalier demeurant à la Rue Echabeb Teboulba.

3) L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises égales à trois mille cent trois virgule 470 parts (3103.470) de toutes les parts égales à 30148 parts des six parcelles voisines du titre foncier n°57163 Monastir dont la superficie totale est égale à 30148 m² sis à la région dite Elkamil oued Hamdoun banlieue Mootamar Sahline et qui sont déterminées comme suit :

1) Parcelle n°12 à usage agricole contenant 160 oliviers dont la superficie est égale à 20290 m².

2) Parcelle n°22 à usage d'habitation ouvrant sur une route de 8 mètres dont la superficie est égale à 1590 m².

3) La parcelle n°30 à usage agricole sa superficie est égale à 6803 m² contenant des oliviers et deux poulaillers, le premier situé juste en face et le deuxième d'une superficie de 380 m² situé au sud ouest du premier poulailler.

4) Parcelle n°28 contenant des oliviers avec terre nue sa superficie est égale à 1103 m².

5) Parcelle n°35 à usage d'habitation sa superficie est égale 341 m² contenant un immeuble délaissé.

6) Parcelle n°23 sous forme d'une terre nue sa superficie est égale à 21 m².

La mise à prix : est fixée à cent quarante sept mille trois cent dix neuf dinars 859 millimes dinars (147.319d.859).

Heure et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 14/12/2022 à 9 h et qui suit à la salle des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de l'immeuble saisi : la visite se fait pendant la semaine et dans les heures administratives.

2022S01368VEPA1

Vente immobilière

Le saisissant : Ali ben Mabrouk Boukhashim, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 03599695, sa profession est le travail, et demeurant à Zahra Tataouine, son siège d'élection est le cabinet de son avocat, Me Khalifa Al-Haddad, avocat à Médenine, 65 rue Habib Bourguiba, Médenine.

Le saisi : Nouri Lazhar Imaned, titulaire d'une carte nationale d'identité numéro 03550156, sa profession est le travail, et demeurant au quartier Mahrajan de Tataouine.

L'avocat poursuivant : Maître Haddad Khalifa l'avocat 65 rue Habib Bourguiba, Médenine.

L'immeuble saisi : Un bien immobilier situé au sein de la commune de Tataouine et au sein de plan d'aménagement urbain approuvé par le décret n°366 de 2009 du 09/02/2009. On y accède par la route sablonneuse bifurquant la route goudronnée reliant la route nationale n°19 et la route régionale Route n°111, une distance de 300 m vers Al Qablu Près de la division des fils du mineur et du cours de l'Oued Tataouine, qui est une maison dont les travaux ne sont pas terminés, nous divisons en trois parties, une partie est couverte, les travaux sont suspendus dans la phase après le toit et la construction à louer, et une partie est dans l'occupation des travaux de fondation suspendus dans la phase après les poutres du plancher et le matelas et Les colonnes et le reste sont des terres blanches sans bâtiment et une partie de celui-ci est clôturée dans la qiblah.

Les travaux de fondation ne sont pas clôturés et le bâtiment couvert est clôturé du côté du creux uniquement, et il y a une collecte d'eau sans toit entre le bâtiment couvert et les travaux de fondation.

Quant au bâtiment couvert, il se compose de deux pièces, avec une porte du côté du creux et la porte de la clôture extérieure du côté est, tandis que les fenêtres sont temporairement fermées avec du bois de construction, et il y a aussi une zone clôturée de la direction de la qiblah avec une clôture qui n'est pas haute. La superficie couverte sous la forme d'une fonction de type ourdou et d'un groupe de pièces est de 77,40 mètres carrés Et la superficie des fondations, le matelas et les colonnes qui n'ont pas encore été achevés, une superficie de 51 mètres carrés.

La superficie totale de la propriété est de 317 mètres carrés.

La propriété est délimitée par la Qibla : un chemin sablonneux mis à jour de 17 m de long et l'intervalle d'un côté par une ligne imaginaire et de l'autre la clôture extérieure et le creux : terre blanche à moins de 17 m et le diviseur du côté de l'extérieur clôture et de l'autre une ligne imaginaire et à l'ouest : le cours de la vallée dans la longueur de 18,80 m et la séparation est une ligne imaginaire et à l'est : un chemin sablonneux de 18,50 m de longueur et la séparation du côté de la clôture extérieure et d'autre part le mur extérieur du bâtiment couvert.

La mise à prix : Le prix a été fixé à cinquante-huit mille deux cent cinquante dinars (58.250.000 d), selon l'estimation de l'expert, Monsieur Boubacar Expert, en date du 23/3/2022 délégué sur autorisation du Président du Tribunal de Première Instance de Tataouine n°30148 le 7/3/2022 outre les frais cités par le tribunal

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu devant le Tribunal de Première Instance de Tataouine en son siège le lundi vingt-six décembre, deux mille vingt-deux (26 décembre 2022) à neuf heures du matin et suivant.

A noter : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et ayant consigné le tiers du prix d'ouverture ou par un chèque attestant de la disponibilité du solde. Ainsi il est également possible de visiter et d'inspecter la propriété raisonnable tous les jours de la semaine pendant les heures de travail.

2022X01447VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n° B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV ayant domicile élu à Etude Maître Olfa GHARBI 37 BIS rue ALI ZLITNI, Manar 3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

Monsieur MABROUK BEN ALI EL GHOUL, Tunisien, C.I.N N°00016294, demeurant à Médenine (caution solidaire et hypothécaire de la société EL GOUL EMBALLAGE, SUARL, siège social à la Cité Ennassim Médenine du Sud Médenine, RC n° B20108882013 Tib 1ére instance Médenine, identifiant unique n° 1300718 (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa GHARBI, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils» sis au 37 BIS rue ALI ZLITNI, Manar 3 Tunis. MF: 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

Terrain Agricole dénommé «EL FAOUZ» objet du titre foncier n°33134 Médenine situé à Naffetia Ben Guerdane Médenine, d'une superficie de 16 H 44 C 28 A, 16844 parts. A 800 m de la route nationale n°1 entre Médenine et Tataouine avec une maison sur 63 m² et 200 pieds d'oliviers moyens.

Mise à prix après rabaissement de 40 % de la mise à prix initiale :

Soixante sept mille sept cent trente-deux dinars et 560 millimes (67.732.560 DT) plus frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 12/12/2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Médenine.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022402857VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis Ben Mouldi

Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine

Tél : 98.359.694

Fax : 71.425.495

Poursuivant : Houssem Khoufi, en sa qualité de liquidateur de l'héritage du feu Khlifa Abidi, demeurant résidence nour city bloc B appartement 4-3 centre urbain nord Tunis.

Poursuivis : 1) Dalila Bent Ali Abidi veuve du feu Khlifa Abidi titulaire de la CIN n°00218834, ainsi que ses enfants 2) Anis, 3) Nizar, 4) Hazar, 5) Ons, demeurant tous à la rue Abdelaziz Mehdaoui n°20 Cité Elkhadhra Tunis, 6) Mounir Ben Khlifa Abidi, titulaire de la CIN n°0787025, domicilié à l'étude du maître Hédi Mekni sise à la rue Benghazi n°5 Lafayette Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Anis Ben Mouldi, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

Immeuble objet de l'adjudication : Il s'agit de la totalité de l'immeuble sis à la rue Abdelaziz Mehdaoui n°20 Cité Elkhadhra Tunis consistant en une habitation bâtie sur un terrain d'une superficie de 190 m² composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 95 m² comprenant un salon, salle à manger, des toilettes, une cuisine et des escaliers qui mènent à un étage d'une superficie de 95 m² comprenant trois chambres, une salle de bain et un hall. L'immeuble comprend aussi un garage d'une superficie de 38,40 m². Il est relié aux réseaux de l'électricité, de l'eau potable et du gaz de ville.

Mise à prix : fixée à 213.800,000 Dinars, sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de Tunis et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 20 décembre 2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Tunis.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2022402874VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Le liquidateur de la Société Radiophonique Zitouna (IU 100689P) S.A.R.L en Liquidation en vertu du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire, en date du 19 septembre 2022, enregistré à la Recette des Finances de Carthage Tunis en date du 21 septembre 2022, quittance n°M096244 sous le n°22701925, informe les créanciers et toute personne intéressée, qu'ils sont appelés à déclarer leurs créances en présentant les justificatifs y afférents au liquidateur, dans un délai de 3 mois à partir de la date de publication de cet avis à l'adresse suivante : Immeuble Al Karama Holding 4ème étage rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis. Tél : 98761290.

2022R02729VEPA2

Ouverture d'un nouveau délai de réception des offres

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE :

HOTEL JOYA PARADISE

Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant Unique : 0024865Y

Matricule Fiscal : 0024865Y/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 0015564557

Suivant jugement préparatoire rendu par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Médenine le 9 novembre 2022 dans l'affaire n°2138, le tribunal a décidé d'ajourner l'affaire à l'audience du 21 décembre 2022 et a ordonné l'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Ali GANTRI sous la supervision du juge commissaire Monsieur Lassaâd HOR l'ouverture d'un nouveau et dernier délai de réception des offres en se référant au même cahier des charges en date du 22 mars 2021 et invite les intéressés à soumettre leurs offres à l'administrateur judiciaire au plus tard le 19 décembre 2022,

Tout intéressé peut retirer le cahier de charges auprès de l'administrateur judiciaire à son domicile sis à Avenue 20 mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 - ZARZIS 4170 durant les horaires de travail, et que les offres doivent parvenir à l'administrateur Judiciaire au plus tard le 19 décembre 2022 à son domicile.

(Téléphone : 75 681 466 / 53 218 147).

2022R02735VEPA2

Ouverture de la procédure de partage

Dossier N/45

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère instance de Gabès

Nous Mme Meriem Dkhili juge commissaire chargée du partage des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Et suite à la demande de distribution effectuée par Maître Sami Chmili avocat à Gabès et aux pièces jointes :

1- 17 Etats de liquidation

2- Copie du reçu de consignation

3- Attestation de consignation de la trésorerie régionale de Gabès

4- Copie conforme du PV d'oppositions sur le produit de la vente.

En application des articles 466 et 476 du CPCC, j'annonce l'ouverture de la procédure de classement des créanciers en vue de la distribution des deniers résultants du produit de la vente judiciaire par l'huissier notaire Mohamed Taha Issaoui suivant son exploit n°19930 du 24/4/2019 et reçu de consignation n°075399 du 01/11/2019 d'une valeur de 20970.270 dinars pour le compte de la société Extra carrelages de Gabès.

Le greffier du tribunal est tenu de procéder à la publication les notifications conformément aux articles 466 et 476 du CPCC.

2022R02736VEPA2

Ouverture de la procédure de partage

Dossier N/43

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Et des Droits de l'Homme

Tribunal de 1ère instance de Gabès

Nous Mme Meriem Dkhili juge commissaire chargée du partage des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Et suite à la demande de distribution effectuée par Maître Sami Chmili avocat à Gabès et aux pièces jointes :

1- PV d'oppositions sur le produit de la vente n°9732 et 9727 en date du 2 et 5 juillet 2019.

2- Copie de l'ordonnance sur requête, PV de consignation et son reçu

3- 42 Etats de liquidation et ses pv de notifications

En application des articles 466 et 476 du CPCC, j'annonce l'ouverture de la procédure de classement des créanciers en vue de la distribution des deniers résultants du produit de la vente judiciaire du fonds de commerce de la part de l'huissier notaire Jamel Boufares suivant ses exploits n°9723 du 6/7/2019 et n°9727 du 7/5/2019.

Le greffier du tribunal est tenu de procéder à la publication, les notifications conformément aux articles 466 et 476 du CPCC.

2022R02737VEPA2

Décision d'ouverture des procédures de règlement judiciaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M/000

Registre national des entreprises : B1102251997

En vertu de la décision n°52 par le tribunal de première instance de Gabès en date du 9-11-2022, il a été décidé l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES «CCG» avec une période de contrôle et transfert du dossier au juge de l'entreprise au sein du dit tribunal dans le but d'assurer le suivi et le contrôle des procédures adoptées. L'expert ABDELMAJID ABDELMALEK est nommé Administrateur judiciaire au sein de l'entreprise objet de la décision.

Par conséquent l'expert invite les créanciers concernés à formuler leurs demandes d'inscription des créances justifiées sur la société objet de la décision dans les délais règlementaires à l'adresse suivante :

Bureau de l'expert judiciaire Abdelmajid Abdelmalek Rue Ariana Bouchama 6031 Gabès

Pour tout autre renseignement contacter le numéro de téléphone : 98 420 759.

2022R02743VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de répartition de deniers

Tribunal de première instance de Sfax 2

Affaire n°158

Par décision du juge chargé de la répartition des deniers au tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 15/11/2022 dans l'affaire n°158 il a été décidé l'ouverture de la procédure de répartition du montant consigné à la caisse des dépôts et consignations en vertu du reçu n°M024579 en date du 9/6/2022 et ce suite à la requête déposée par Maître El Aoud Hatem au nom de la société Marbrerie EL ONS.

En application de l'article 468 du CPCC tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et 468 du CPCC.

2022X01454VEPA2

Jugement d'ouverture des procédures

Du Règlement Judiciaire et ouverture d'une période d'observation

STE TUNISIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES SOTUINTEX

IU : 000153G

Siège social : 25 Rue Larbi Kabadi - El Omrane - Tunis

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 8/11/2022 sous le n° 956, il a été décidé ce qui suit :

L'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation de neuf mois en faveur de la société des industries textiles.

Désigner le juge Madame Nesrine Ben Hfaiedh juge commissaire.

Désigner l'Administrateur Adel Ghliss pour contrôler les actes de gestion et examiner le plan de redressement établi par la société et le modifier le cas échéant.

Il appartient aux créanciers de la SOCIETE DES INDUSTRIES TEXTILES de présenter, dans un délai de 30 jours, les justificatifs de leurs créances à l'Administrateur judiciaire directement contre décharge à son bureau sis au 2 bis Rue de l'ARGENTINE, Imm Argentina 5ème étage bureau n°4 le Belvédère Tunis ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2022402856VEPA2

Appel d'offres de cession de la Société Christine Confection aux Tiers

Société à responsabilité limitée

R.C : B187051996

I.U : 0015018N

Capital social : 9 500 000 dinars

Siège social : 8 Rue Parfumerie, zone industrielle, Ksar Said La Manouba 2086

Dans le cadre du jugement n°116 rendus par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 24/5/2022, il a été décidé la cession de la société "Christine Confection" aux tiers, l'administrateur judiciaire Mme Khalfi Sihem annonce par la voie d'appel

d'offre pour la quatrième fois, la cession de la société "Christine Confection" aux tiers en un lot unique.

Par conséquent ceux qui sont intéressées doivent retirer le cahier des charges préparé à cet effet, le remplir et le retourner directement au cabinet de l'administrateur judiciaire, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis 4ème étage ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de cession de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 9 décembre 2022, le cachet de la poste fait foi.

Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter le cahier des charges, qui est à la disposition du public, pour retirer contre le paiement d'un montant de deux cent (200,000) dinars, non remboursable.

Les soumissionnaires peuvent également visiter la société objet de la mission après avoir fixé un rendez-vous préalable avec l'administrateur judiciaire par le téléphone 71.835.690, 98.103.428.

2022402862VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AGRICOLE COMMERCIALE INDUSTRIELLE DU SUD «S.A.C.I.S»

Société anonyme

Siège social : Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis

Capital : 150 000 Dinars

Identifiant Unique (R.N.E) : 008102Q

N° Affiliation CNSS : 26233-42

Messieurs les actionnaires de la Société Agricole Commerciale Industrielle du Sud «S.A.C.I.S», sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 décembre 2022 à 9 heures, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice clos le 30 juin 2022.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022.

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 30 juin 2022.

8- Questions diverses.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2022R02732SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE AGRICOLE COMMERCIALE INDUSTRIELLE DU SUD «S.A.C.I.S»

Société anonyme

Siège social : Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis

Capital : 150 000 Dinars Identifiant Unique (R.N.E) : 008102Q

N° Affiliation CNSS : 26233-42

Messieurs les actionnaires de la Société Agricole Commerciale Industrielle du Sud «S.A.C.I.S », sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 29 décembre 2022 à 11 heures, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissolution de la société

2- Nomination d'un liquidateur de la société et fixation de sa rémunération et de la durée de son mandat.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2022R02733SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 265.000.000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Identifiant Unique : 1120822H

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 9 novembre, invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi 20 Décembre 2022 à 9 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Distribution de dividendes;

2. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut une convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2022R02734SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Ulysse de Promotion et de Services Audio "SUPSA"

S.A au capital social de 227.000 dinars

Siège social : Rue Mohamed Makhlouf Houssine Houmt Souk 4180 Djerba

MF : 1231233H/A/M/000

RC : B2414152012

CNSS : 310885.00

Le conseil décide la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2021 qui se tiendra le 14/12/2022 à dix (10) heures du matin au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

8. Nominations d'un commissaire aux comptes.

9. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024.

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024.

11. Pouvoirs.

2022R02744SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société La Méditerranéenne de Santé

SA au capital de 9.580.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 37 Avenue Habib Bourguiba - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 14 décembre 2022 à 13H30 à la clinique Méditerranéenne, 37 Av Habib Bourguiba - La Soukra, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021

3. Lecture des états financiers relatifs à l'exercice 2021

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

5. Approbation du rapport d'activité 2021

6. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021

7. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2021

8. Affectation du résultat

9. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2021

10. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021

11. Pouvoir pour formalités.

2022R02745SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom»

S.A au capital social de 1 400 Millions de dinars

Siège social : Rue de la Bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

Les actionnaires de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 21 décembre 2022 à 11 heures (11H00) au siège de la Société rue de la bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital social de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom».

2. Approbation de la modification des statuts de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom».

3. Délégation de pouvoirs.

2022R02768SANB3

GROUPEMENT DES

MANUTENTIONNAIRES DE ZARZIS GMZ SA

Capital 50.000

Port de Zarzis 4170

R.C : B201212005

Matricule Fiscal : 900756/A/M/000

N° d'affiliation CNSS : 153146-80

Suivant P.V de 25-8-2022, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 25/8/2022 sous le n°0478593, Quittance n°M092467, le conseil d'administration a convoqué à l'Assemblée Générale ordinaire pour se réunir le 15 décembre 2022 à 10 heures du matin au siège et à fixer son ordre de jour comme suite :

1- Récitation du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'année 2021.

2- Lecture des deux rapports général et spécial du Commissaire au compte de l'année 2021.

3- Adoption du rapport d'activité et des états financiers de l'année 2021

4- Adoption des Conventions à la lumière du rapport spécial du Commissaire au compte au titre de l'année 2021.

5- Décharge des membres du Conseil d'administration

6- Nomenclature des résultats de l'année 2021.

7- Détermination de la prime de présence

8- Appel à l'organisation du Conseil d'administration et de l'élaboration de son ordre du jour

9- Autres sujets.

2022R02773SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale De Transport De Bizerte, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 qui aura lieu le jeudi 22 décembre 2022, à 11 heures à l'hôtel Nour Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021.

2- Présentation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2021.

3- Présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial) pour l'année 2021.

5- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2021 et des états financiers arrêtés au 31-12-2021.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7- Quitus aux administrateurs

8- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2024.

9- Election de deux membres représentant les actionnaires privés pour les exercices 2022-2024.

10- Election d'un membre représentant le personnel associé

11- Détermination des jetons de présence.

2022402854SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale De Transport De Bizerte, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 22 décembre 2022 à 12 heures à l'hôtel NOUR Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'activité de la société, en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022402855SANB3

Convocation

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS

SA au capital de 12.115.100 Dinars

Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis

IU : 1187557Y

CNSS : 598047/42

Messieurs les actionnaires de la société CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 décembre 2022 à 14 heures au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Questions diverses.

2022402860SANB3

Convocation

Société IBNOU AL HEITHEM

SA au capital de 1.100.000 Dinars

Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis

MF : 3236WAM000

Les actionnaires de la société IBNOU AL HEITHEM SA sont convoqués au siège social sis à la Clinique Ophtalmologique de Tunis - Route X2 Cité El Khadra - Tunis, le 16 décembre 2022 à partir de douze heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021.

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatif à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2022402861SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE LIANTS & MATERIAUX - S.T.L

(EX-SOCIETE TUNISIENNE LAFARGE)

Société anonyme

Au capital de 1.710.000 Dinars

Siège social : 86. Rue 8600 - Z.I la Charguia 1

2035 - Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 002464 P/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Liants & Matériaux - S.T.L (ex -LAFARGE), sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 décembre 2022 à 10h au Siège Social de la société, sis au n°86, Rue 8600, Zone Industrielle La Charguia I , à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

1/ Examen des Rapports du Conseil d'Administration sur les exercices 2019, 2020 et 2021

2/ Examen des Rapports du Commissaire aux comptes sur les exercices 2019, 2020 et 2021

3/ Examen du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 28 des statuts de la Société (article 200 du Code de Commerce) et approbation de ses conclusions,

4/ Approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021,

5/ Affectation des Résultats des Exercices 2019, 2020 et 2021,

6/ Quitus aux Administrateurs,

7/ Questions diverses.

2022402863SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société UNIVERSAL TRADING SA

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, 1000 - Tunis

I.U : 0033069C

Le conseil d'administration de La Société Universal Trading S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 20 décembre 2022 à 12H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

7. Désignation ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

8. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022402864SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE "SICAR UNIVERSAL" SA

Société anonyme

Au capital de 14.800.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, Tunis

Identifiant unique : 1614429 X

Le Conseil d'Administration de La Société Sicar Universal S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 20 décembre 2022 à 10H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

7. Désignation ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

8. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022402865SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST»

SA au capital de 39.351.980 DT

IU : 0341552A

34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1004 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST» sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 15 décembre 2022 à 9H au siège de la Société Tunisienne de Banque, 15ème étage - rue Hédi Nouira - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de rachat, par la STB INVEST, des rompus d'actions résultant de la conversion des actions SOFI ELAN en actions STB INVEST ;

2. Régularisation des actions attribuées en surplus à la STB INVEST lors de la fusion absorption de la SOFI ELAN;

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2022402868SANB3

Autres sociétés

Actualisation de la convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021

Société Mutuelle des Services Agricoles "El Faleh" de Boumerdes

Tél : 73 620 242

Fax : 73 620 505

MF : 25173/E

RC : B153701996

Siège social : Route Mahdia Km1 Boumerdes 5110

1- La société mutuelle de base des services agricoles «Elfalah» Boumerdes informe ses adhérents d'actualisation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'exercices 2021 qui se tiendra mercredi 22-12-2022 à 8 heures du matin au siège de la société :

2- L'élection du tiers du conseil d'administration (4 membres) le cinquième membre élu sera le remplaçant du membre du conseil décédé.

3- L'ouverture de la candidature au conseil d'administration sera le 25 novembre2022 et la fermeture sera le 02 décembre 2022

4- Les candidats voulant participer doivent envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au nom du Président du conseil d'administration à l'adresse suivante : Société Mutuelle des Services Agricoles «El Faleh», route de Mahdia, Km 1, 5110 Boumerdes.

2022S01363SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

Je déclare Khemais Ben Bechir Ben Mohamed Chriki avoir perdu essned n°7058-06 du 21/7/2008 du titre foncier n°562248 cité Echrifet Soliman gouvernorat Nabeul.

2022R02763DIVD2

Vente des parts indivises du titre foncier n°135646

En vertu de la décision Judiciaire rendue par le tribunal de première Instance de Sousse le 24/10/2022 dossier sous le n°92. Il a été décidé :

La vente «des parts Indivises de HAFED HMAID en faillite du titre foncier n°135646» sis à la médina de Sousse rue Sidi Omar Zahfran. Le prix a été fixé à 188.650.000 dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention "à ne pas ouvrir" au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 25 novembre 2022 ou directement au bureau et au nom de Mr le syndic à 17 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 73214511.

2022R02770DIVD2

Vente des parts indivises du titre foncier n°128271-128270-128269

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 24/10/2022 dossier sous le n°91, il a été décidé :

La vente «des parts Indivises de HAFED HMAID en faillite du titre foncier n°128269 au prix de 74.475.000 dt et du titre foncier n°128270 au prix de 74.150.000 dt titre foncier n°128271 au prix de 35.926.000 dt» sis à la rue Ernest conseil Sousse.

Toute personne Intéressée par le présent appel d'offres est Invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention "à ne pas ouvrir" au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 25 novembre 2022 ou directement au bureau et au nom de Mr le syndic à 17 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 73 214 511.

2022R02771DIVD2

Avis

Mr Abdallah Ben Amor Werghemmi porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (Donation daté du 18 Mai 2008 et rédigé par les notaires Mokhtar Bakkar et Malek Torki) de son lot de terrain de 319.50 m² à route de Tunis km 9 Sfax, par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale.

Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2022X01446DIVD2

Rectificatifs

Annonce rectificatif

ADVANS PHARMA SA

Siège social : 2 rue de l'énergie Charguia I - Tunis

Capital social : 4 988 000 dinars divisé en 498 800 actions de dix (10) dinars de nominal

Identifiant unique : 1384205/A/A/M/000

Annonce n° 202242693 parue au journal officiel de la République Tunisienne des annonces légale n°131 du 04/11/2022.

La rectification de l'annonce est : apport en numéraire détenu dans un compte indisponible n°03210119032104522182 à la Banque nationale agricole agence Kheireddine Bacha

2022402859RECZ9